



Commune de
Val-de-Ruz

CRÉATION D'INFRASTRUCTURES (ARRÊTS DE BUS, PISTE CYCLABLE, ÎLOT) DE LA LIGNE DE BUS 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 370'000

Version : 1.0 - TH 689470

Auteur : Conseil Communal

Date : 27.05.2024



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits	3
3.	Situation actuelle et perspectives.....	4
3.1.	Résumé de la situation	4
3.2.	Arrêts de bus LHand	4
3.3.	Piste cyclable Boudevilliers-Malvilliers	5
3.4.	Îlot Route du Vanel.....	6
3.5.	Autres contraintes.....	7
4.	Travaux : nature et coût.....	7
4.1.	Descriptif des travaux.....	7
4.2.	Coûts des travaux.....	7
4.3.	Organisation du projet	8
5.	Calendrier et planification.....	8
6.	Conséquences financières.....	8
6.1.	Compte des investissements.....	8
6.2.	Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	8
7.	Impact sur le personnel communal	9
8.	Vote à la majorité simple du Conseil général	9
9.	Conclusion.....	9
10.	Projet d'arrêté.....	11

Liste des figures

Figure 1 : Emplacement des deux arrêts (source SITN et plan SD ingénierie)	5
Figure 2 : liaison cyclable de Malvilliers avec le raccordement au tracé SwissMobile N° 22.....	6
Figure 3 : Plan d'aménagement avec tracé d'un bus articulé (source SD ingénierie).....	6

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau des coûts des travaux	8
Tableau 2 : Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	9



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
LHand	Loi sur l'égalité pour les handicapés, du 13 décembre 2002	SPCH	Service des ponts et chaussées
SCAN	Service cantonal des automobiles et de la navigation	TTC	Toutes taxes comprises

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Le présent rapport s'inscrit dans la vision stratégique développée par le Conseil communal pour la législature 2021-2024, plus particulièrement les enjeux de mobilité.

Attendu depuis de nombreuses années, le passage de la ligne de bus 424 à Malvilliers va pouvoir se concrétiser avec le nouvel horaire 2025, applicable dès mi-décembre 2024.

L'implantation du centre logistique et technique de Groupe E SA au lieu-dit Le Sécheron implique d'investir dans les infrastructures de mobilité : création de deux arrêts de bus LHand, modification d'un îlot routier et création d'une piste cyclable.

La réalisation de ces éléments est prévue pour le 2^e semestre 2024.

2. Bref rappel des faits

En 2022 ont abouti les discussions entre le Canton, la Commune et les associations environnementales (ATE, Pro Natura, WWF) concernant l'implantation d'un centre logistique de Groupe E SA à Malvilliers. Dans ce cas, il a été convenu que trois mesures-phares seraient prises :

- passage de la ligne de bus 424 (Cernier-Boudevilliers-Les Geneveys-sur-Coffrane) par Malvilliers ;
- création d'une liaison cyclable avec l'itinéraire passant à côté du Chillou ;
- installation d'une station de vélos en libre-service.

Le présent rapport traite des deux premiers points. L'installation d'une station vélos est gérée de manière indépendante en collaboration avec Groupe E SA.

Le déplacement de la ligne de bus 424, passant actuellement par Bottes et Coffrane, est prévu à la fin des travaux de construction du nouveau bâtiment du fournisseur d'énergie, soit le 8 décembre 2024, à l'occasion de l'entrée en vigueur du nouvel horaire des transports publics valable pour l'année 2025.



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

3. Situation actuelle et perspectives

3.1. Résumé de la situation

La situation des transports dans le secteur de Malvilliers est complexe, étant donné l'absence d'arrêts de bus et de pistes cyclables reliant les zones d'activités et de tourisme, loisirs et détente (hôtel-restaurant) et les quartiers résidentiels. De plus, la route du Vanel (entrée est des Geneveys-sur-Coffrane) n'est pas adaptée pour le passage des bus à cet endroit. Cette situation peut poser des défis en matière de mobilité pour les résidents et les travailleurs de la région, ainsi que pour les visiteurs non motorisés des institutions du secteur.

Le but des travaux est donc de répondre à la volonté de l'État de Neuchâtel de modifier le parcours de la ligne CarPostal 424 afin de desservir Malvilliers, desserte annoncée par le Conseil d'État depuis l'installation du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) dans le secteur. Pour ce faire, la Commune se voit dans l'obligation d'entreprendre plusieurs actions :

- a) réaliser deux arrêts de bus aux normes définies dans la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), pour permettre aux usagers, y compris ceux à mobilité réduite, de bénéficier des transports en commun ;
- b) modifier l'entrée des Geneveys-sur-Coffrane depuis la route du Vanel pour permettre le passage des bus, ce qui impliquera probablement des ajustements au niveau de l'infrastructure routière pour assurer la circulation en toute sécurité ;
- c) en vertu d'une convention tripartite, la Commune s'engage également à construire les infrastructures nécessaires à la liaison de la mobilité douce, ce qui inclut la création d'une piste mixte pour encourager des modes de déplacement plus durables et respectueux de l'environnement.

En résumé, ces travaux visent à améliorer l'accessibilité et la connectivité de Malvilliers en intégrant les besoins de mobilité douce et en répondant aux exigences cantonales pour une meilleure desserte par les transports en commun.

Les arrêts de bus de Malvilliers (La Chotte) étaient attendus de longue date depuis l'installation du SCAN. Ce dernier participe à leur financement.

3.2. Arrêts de bus LHand

À la suite de plusieurs réflexions, le choix a été fait de placer les deux arrêts de bus près du SCAN et Groupe E SA (nombre d'usagers) tout en assurant une liaison piétonne sécurisée jusqu'au Centre pédagogique de Malvilliers.

Les nouveaux arrêts de bus seront conformes aux exigences de la LHand, garantissant ainsi l'accès aux personnes à mobilité réduite. De plus, un abribus sera construit pour l'arrêt situé à l'ouest du carrefour (chaussée descendante), offrant ainsi un certain confort aux usagers. Pour assurer la sécurité des piétons, le passage piéton initialement effacé sera réhabilité, permettant ainsi aux personnes de la zone industrielle à l'est, ainsi qu'aux habitants de Malvilliers, d'atteindre l'arrêt de bus direction Boudevilliers en toute sécurité. Ces aménagements visent à améliorer l'accessibilité et la sécurité pour tous les usagers des transports en commun.



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

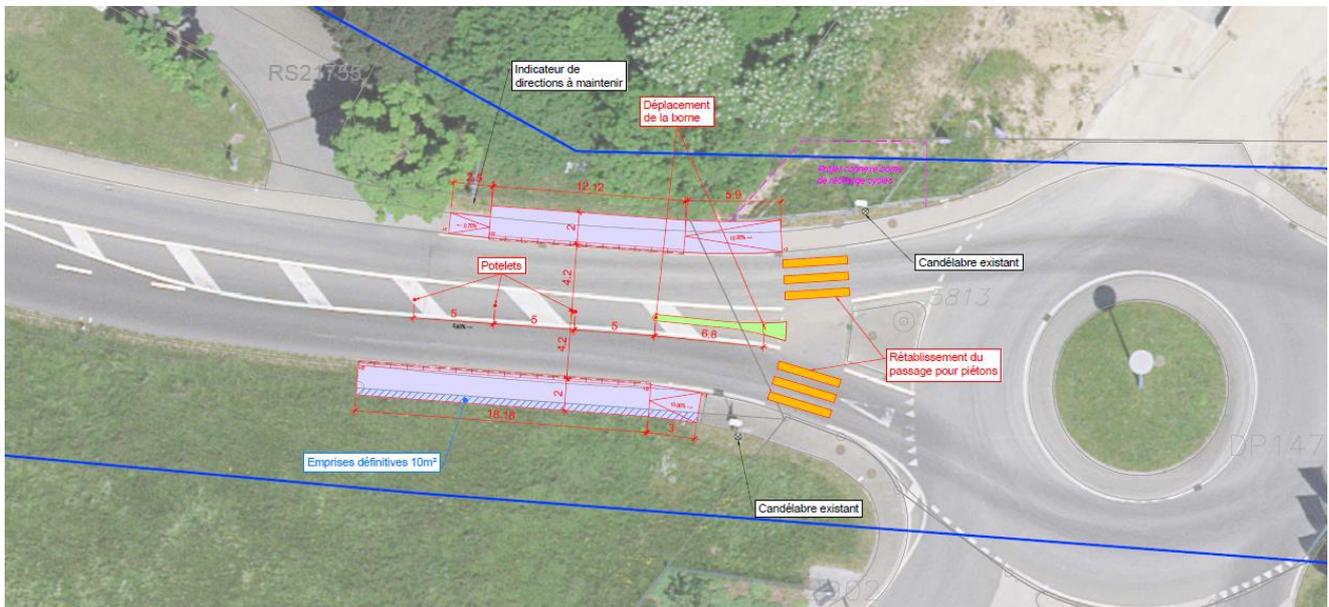


Figure 1 : emplacement des deux arrêts (source SITN et plan SD ingénierie)

Pour procéder aux travaux de l'arrêt de bus ouest avec son abribus, la Commune bénéficiera du terrain acheté par le SCAN à l'hoirie propriétaire actuelle du champ.

3.3. Piste cyclable Boudevilliers-Malvilliers

La liaison cyclable entre le centre de Boudevilliers et le giratoire de Malvilliers est prévue en passant à l'est puis au nord du lieu-dit « Le Chillou ». Ensuite, la modification du trottoir en une piste mixte, piétons et cycles, jusqu'au giratoire (en rouge sur le plan ci-dessous) et à l'accès du bâtiment CentrEx de Groupe E SA nouvellement construit permettra aux cycles de relier en toute sécurité le lieu de Malvilliers.

Pour les cycles faisant le trajet inverse, soit Malvilliers-Boudevilliers, ils devront emprunter le giratoire ainsi que la route cantonale jusqu'à la présélection du parking à camions pour relier le tracé de l'itinéraire cycliste national, SwissMobile n° 22 (en bleu sur le plan ci-dessous). Ces aménagements permettront aux cyclistes de circuler de manière sécurisée entre Boudevilliers et Malvilliers, favorisant ainsi les déplacements doux et respectueux de l'environnement dans la région. Un balisage et des marquages pour identifier le tracé sont prévus.



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000



Figure 2 : liaison cyclable de Malvilliers avec le raccordement au tracé SwissMobile n° 22

3.4. Îlot Route du Vanel

Pour permettre le passage d'un bus articulé de 18 mètres, des ajustements seront nécessaires dans la géométrie de l'accès aux Geneveys-sur-Coffrane depuis Malvilliers. La chicane de la porte d'entrée du village sera adoucie sur sa partie nord, ce qui permettra de faciliter le passage du bus articulé tout en assurant la sécurité de la circulation. Ces modifications visent à garantir une accessibilité optimale aux transports en commun.

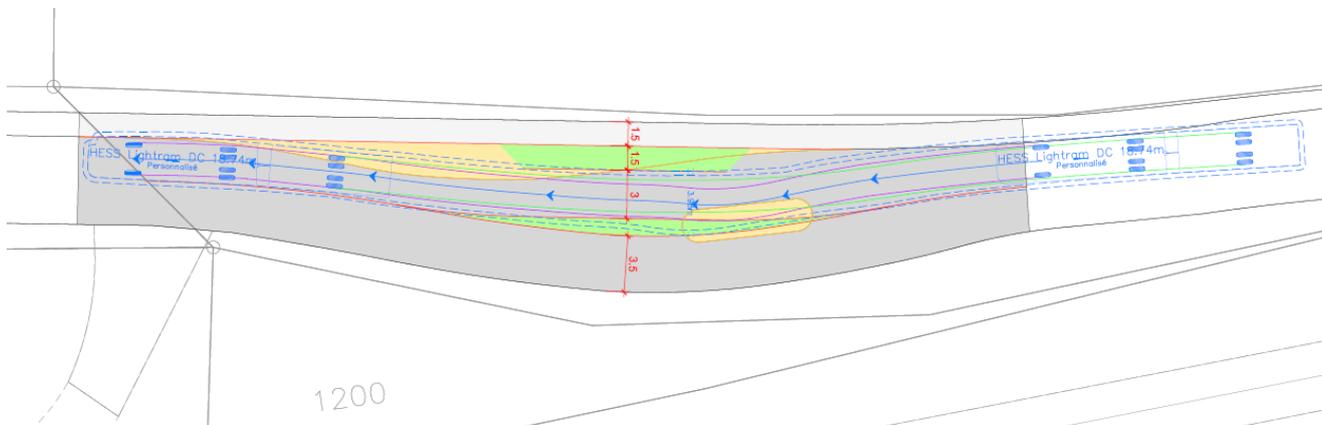


Figure 3 : plan d'aménagement avec tracé d'un bus articulé (source SD ingénierie)



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

3.5. Autres contraintes

Il y a plusieurs années déjà que la Route du Vanel a été interdite à la circulation des véhicules de plus 3.5 tonnes à cause de sa structure constructive. Le passage des bus, vu leur nombre restreint, ne devrait pas poser de problème. En revanche, la route n'est pas adaptée à des largeurs de véhicules importantes, notamment l'hiver lorsqu'il y a de la neige. Afin d'éviter des risques plus importants pour le transport public, la vitesse passera de 80 à 60 km/h sous réserve de la validation du service des ponts et chaussées (SPCH).

La question s'est aussi posée de l'entrée des Geneveys-sur-Coffrane au haut de la Rue Charles-L'Eplattenier (rond-point). Au vu des calculs effectués, le giratoire est conforme au passage des bus articulés.

4. Travaux : nature et coût

4.1. Descriptif des travaux

- Arrêts de bus LHand :
 - achat de terrain ou DDP (environ 20 m²) ou mise à disposition du SCAN (si achat d'une partie de la parcelle) ;
 - travaux de génie civil, avec bordures de 22 cm et dimension conforme LHand ;
 - abribus.
- Ilot Route du Vanel :
 - travaux de génie civil.
- Piste cyclable :
 - travaux de génie civil ;
 - déplacement d'une clôture ;
 - pose d'enrobé sur chemin agricole existant ;
 - balisage et marquage du tracé.

4.2. Coûts des travaux

L'évaluation des coûts pour l'ensemble des travaux est la suivante :

	Montant CHF
Réalisation des arrêts de bus	72'000
Pose d'un abribus	30'000
Modification électrique des lampadaires pour passage piétons	6'000
Modification du tracé Route du Vanel (îlot)	42'000
Réalisation d'une piste mixte entre le lieu-dit « Le Chillou » et Malvilliers	150'000



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

	Montant CHF
Balissage et marquage de la piste cyclable de Boudevilliers à Malvilliers	7'000
Divers et imprévus 10%	31'000
TVA 8.1%	27'378
TOTAL CHF	365'378
COÛT TOTAL, ARRONDI TTC	370'000

Tableau 1 : coûts des travaux

Il est à relever que les arrêts de bus seront subventionnés par le SCAN avec une promesse de CHF 100'000 toutes taxes comprises (TTC) et que la piste mixte, piétons et cycles sera subventionnée par le SPCH estimé à CHF 30'000 TTC.

4.3. Organisation du projet

Le maître d'ouvrage est la Commune de Val-de-Ruz, alors que le mandataire pour la partie technique est SD ingénierie Neuchâtel SA, Rue Chasselas 1, 2034 Peseux.

5. Calendrier et planification

24 juin 2024	Approbation de la demande de crédit par le Conseil général
Début juillet 2024	Mise en soumission des travaux
Août 2024	Début des travaux
Décembre 2024	Fin de travaux pour les arrêts de bus et la modification de route du Vanel
Juin 2025	Fin de travaux pour la piste mixte

6. Conséquences financières

6.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 370'000 TTC. Il sera porté au compte des investissements 1000800002.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2024 et 2025, s'élève à CHF 10'600.

6.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent à CHF 370'000, ceci dès 2025.



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

	%		2024	2025
Dépense brute TTC		CHF	180'000	190'000
Récupération TVA		CHF	0	0
Dépense nette		CHF	180'000	190'000
Subventions attendues (SCAN & SPCH)		CHF	-100'000	- 30'000
Prélèvements aux taxes, autres participations de tiers		CHF	0	0
Investissement net		CHF	80'000	160'000
Amortissement cumulé s/taux différencié par investissement	3.00	CHF	2'400	4'800
Intérêts de la dette selon estimation	1.42	CHF	1'100	2'300
Charge totale annuelle au compte d'exploitation		CHF	3'500	7'100
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation			0.0063	0.0128

Tableau 2 : charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

7. Impact sur le personnel communal

Le présent projet nécessite un entretien courant de l'abribus ainsi que du nettoyage des abords des deux arrêts de bus et de la piste cyclable, estimé à quatre heures par mois (0.025 EPT). Pour l'heure, il est prévu d'intégrer ce travail supplémentaire à charge de l'équipe actuelle (voirie de la zone ouest).

8. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande d'un crédit d'engagement, prévue aux budgets d'investissement 2024 et 2025, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 5.13 du règlement sur les finances, du 2 mai 2022, le vote à la majorité simple est requis.

9. Conclusion

Demandée depuis plusieurs années, la desserte en transports publics se concrétisera dès la fin de cette année. La partie de la mobilité douce sera quant à elle effective à la fin du premier semestre 2025. Les infrastructures y relatives doivent être adaptées en conséquence. Leur mise en place est prévue pour un montant de CHF 370'000 TTC.



Création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000

Si le passage de la ligne 424 est une bonne nouvelle pour beaucoup, une attention particulière doit être portée à l'avenir à la Route du Vanel prévue pour un trafic restreint et de faible charge utile. Sa largeur apporte également des contraintes qu'il s'agit de contenir au moyen d'un abaissement de la vitesse.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 27 mai 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Y. Ryser P. Godat

